

Étude de la mémoire et engagement militant

Studying Memory and militant Engagement

Yannis Thanassekos



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7085>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7085

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Pagination : 129-136

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Yannis Thanassekos, « Étude de la mémoire et engagement militant », *Questions de communication* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7085> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7085

ÉCHANGES

YANNIS THANASSEKOS
Fondation Auschwitz, Bruxelles
auschwitz.foundation@skynet.be

ÉTUDE DE LA MÉMOIRE ET ENGAGEMENT MILITANT

Résumé. — Les distinctions des registres d'énonciation proposées par Nathalie Heinich sont légitimes, mais le principe de la distanciation qui en découle ne se pratique pas de la même façon dans tous les domaines. La visée qui consiste à suspendre les « jugements de valeurs » dans le travail analytico-descriptif peut être envisagée dans certains domaines, comme celui traité par Nathalie Heinich. Dans d'autres domaines en revanche, comme celui de certaines controverses historiographiques, la distinction entre « jugements de valeurs » et « jugements de faits » se heurte à des impossibilités non seulement d'ordre « subjectif » mais aussi méthodologique. Les trois postures décrites par Nathalie Heinich se « percolent » à l'intérieur même de discours concurrents. Dans la mesure où ils ne sont que des énoncés purement constatatifs, les « jugements analytico-descriptifs » ne nous donnent accès à la compréhension des phénomènes étudiés que s'ils s'insèrent dans un réseau interprétatif qui ne saurait faire l'économie des jugements normatifs. J'envisage cette situation à partir de l'étude de la mémoire des survivants des camps de concentration et d'extermination nazis, étude que j'envisage comme un travail non pas sur la mémoire mais avec la mémoire.

Mots clés. — Rigueur scientifique, fidélité à la mémoire, milieu de mémoire, processus testimonial, héritage/héritiers, chercheur-militant, engagement mémoriel.

Les clarifications qu'apporte Nathalie Heinich sur le statut distinct des trois postures d'intervention au nom d'une compétence intellectuelle, sont les bienvenues. De même, certaines des justifications qu'elle propose pour relégitimer la distinction entre « jugements de fait » et « jugements de valeur » – et, par voie de conséquence, pour défendre le vieux principe de la « neutralité axiologique » – ne peuvent que trouver un écho favorable chez tous ceux qui résistent encore aux sirènes du postmodernisme et autre *linguistic turn*. À l'heure où toute réalité extra-textuelle est passée à la trappe au profit du tout « narratif » – c'est bien connu, les faits n'ont plus qu'une existence linguistique, il n'y a plus que des « textes », des « tropes » et des « représentations » –, les arguments avancés par Nathalie Heinich ne peuvent être salués que positivement dans la mesure où ils contribuent à revenir à la tradition d'une pensée critique qui a des comptes à rendre au réel. Paradoxalement, je considère de telles prises de position comme relevant précisément de l'attitude de l'« intellectuel critique », une catégorie pourtant que Nathalie Heinich semble vouloir décrier. Sans doute faut-il encore préciser ce qu'on entend par « critique ». Pour ma part, au risque de paraître ringard, je ne lui trouverai pas meilleur équivalent, voire synonyme, que celui de « rationnel ». Sur un plan plus général, je suis d'accord avec la sociologue pour dire que même si l'on adopte un scepticisme radical quant à notre capacité de justifier rationnellement nos connaissances, nous disposons néanmoins suffisamment de méthodes et de critères pour pouvoir choisir parmi une foule d'explications celles qui sont, pour le moment, logiquement et empiriquement, les plus pertinentes et les plus fécondes. Comme l'avait dit, bien avant Socrate, le vieux Xénophane, « Les dieux n'ont pas tout dévoilé d'emblée aux mortels. Mais au fil du temps, en cherchant, nous trouvons du meilleur ».

De la difficulté d'évincer les jugements de valeur

Toutefois, les distinctions proposées par Nathalie Heinich (entre l'analytico-descriptif, l'expertise et le normatif, entre le chercheur, l'expert et le penseur), appellent quelques commentaires. Il y a certes des domaines et des controverses où l'on peut, plus ou moins aisément, maintenir à distance – sinon rigoureusement séparées – les trois postures en question – de sorte que, en élisant son domicile fixe sur le terrain exclusif de la démarche « analytico-descriptive », le chercheur puisse assumer son rôle de « médiateur » et faciliter par là la reprise d'un dialogue rompu entre adversaires. L'objectif est triple : faciliter l'auto-compréhension des acteurs, les ouvrir aux arguments adverses, créer enfin le terrain d'une possible compréhension mutuelle. C'est une stratégie somme toute assez classique de résolution des conflits. Idéalement parlant, tout médiateur qui se respecte devrait utiliser cette sorte de « neutralité engagée ». L'élément nouveau dans les propos de Nathalie Heinich, c'est l'investissement de la compétence « analytico-descriptive » dans ce type de stratégie sociale¹. L'application

¹ Je dirais en passant que s'il y a inflation d'intellectuels critiques, comme le pense Nathalie Heinich, l'on peut assurément dire de même pour ce qui est des « médiateurs » en tout genre. Tout récemment, on forgea même un nouveau « concept » de médiation relativement aux conflits sociaux : les « casques bleus du travail » (proposition belge lors du récent sommet européen, dit de Laeken).

qu'elle nous propose à partir de son enquête sur l'art contemporain, constitue incontestablement une démonstration convaincante quant à la pertinence et à l'effectivité d'une telle pratique. Mais ce paradigme est-il généralisable ? Je pense en effet qu'il y a des domaines – et des controverses – où cette séparation s'avère impossible non pas pour des raisons « subjectives » mais parce que, bien qu'épistémologiquement différenciées, les trois postures en question se « percolent » à l'intérieur même de la production des discours rivaux et concurrents. Il s'agit des domaines, comme celui de l'histoire et des controverses qu'elle nourrit, où les jugements analytico-descriptifs ne peuvent nous aider « à comprendre et à expliquer le monde social » (c'est la fonction que leur assigne Nathalie Heinich) que s'ils s'insèrent dans des systèmes interprétatifs, lesquels ne sauraient faire l'économie des jugements évaluatifs et normatifs. Je vois mal comment une « sociologie des controverses », respectueuse des préceptes et des règles de conduite qu'elle nous propose, pourrait s'appliquer par exemple, aux grandes controverses historiographiques sur l'histoire du III^e Reich, sans parler de la fameuse « querelle des historiens allemands » et autres grands débats en la matière. Non seulement aucun de leurs protagonistes n'aurait besoin d'un sociologue « analytico-descripteur » pour être éclairé sur les arguments et la logique de ses contradicteurs, mais je vois mal aussi comment un sociologue pourrait s'abstenir de se prononcer sur le contenu normatif des arguments mobilisés de part et d'autre aux seules fins de préserver sa « neutralité » – condition *sine qua non* pour qu'il puisse assumer son rôle de médiateur (tel que l'entend en tout cas Nathalie Heinich)². D'ailleurs, tous les protagonistes de ce type de controverses se revendiquent, à l'intérieur même de leur discours, à la fois comme chercheur, comme expert et comme penseur. Il y a des domaines, me semble-t-il, où les distinctions formelles et pragmatiques entre « jugements de descripteur », « jugements d'évaluateur » et « jugements de prescripteur » ne peuvent s'opérer de façon aussi aisée que ne le laisse espérer l'exemple de la « table » évoqué par Nathalie Heinich. C'est le cas notamment pour des situations extrêmes ou, pour mieux le dire, pour des expériences collectives extrêmes. À ce stade de la discussion, je préfère laisser de côté la posture de l'expert. Je signalerai seulement qu'en dehors des cas strictement techniques – et encore –, cette posture n'est pas exempte des problèmes induits par la « percolation » des trois postures. Inutile de rappeler ici les difficultés majeures que rencontre sur ce terrain l'historien ou le politologue dès lors qu'il est, à la demande du juge, convoqué à la barre – cette demande, faut-il le préciser, n'est pas seulement judiciaire, elle est aussi sociale.

² Personnellement, je serais offusqué si, suite à mon analyse de la fameuse « querelle des historiens allemands » – dans le sens d'une sociologie des controverses telle que l'entend Nathalie Heinich –, les deux parties venaient me trouver pour me dire combien mes propos les ont réconfortés dans leurs thèses respectives. Mais je conçois parfaitement qu'une telle circonstance puisse satisfaire et même réjouir un « chercheur en situation professionnelle » qui analyse la controverse sur l'art contemporain ou celle sur l'opportunité ou non de l'accompagnement musical des films muets (ce débat a eu lieu, je crois, à Bologne lors d'un festival, et il fut, semble-t-il, très houleux).

Nathalie Heinich admet bien que sa proposition est auto-contradictoire puisqu'elle mobilise un jugement de valeur – et même un jugement prescripteur – pour évincer « les jugements de valeur » du travail du « chercheur en situation professionnelle ». Pour contourner le sophisme, elle propose une troisième distinction entre deux niveaux référentiels, celui de l'expérience commune et celui proprement épistémique. Le premier se rapporte aux valeurs qui agitent les acteurs, le second aux outils d'analyse partagés par la communauté des pairs. La confusion de ces deux niveaux référentiels entraînerait, selon Nathalie Heinich, soit un abus de pouvoir côté chercheur, soit un abus d'incompétence, une « connerie », côté acteur. Mais en quoi ces deux derniers « jugements » ne sont-ils pas eux-mêmes des « jugements de valeur » ? Je ne crois pas que nous pouvons sortir à si bon compte du caractère auto-contradictoire de toute affirmation bannissant les « jugements de valeur » du discours dit scientifique. Même si je dis qu'il y a, d'une part, des intérêts « purement scientifiques » et, de l'autre, des intérêts « extra-scientifiques » et qu'il convient de ne pas les confondre, ce n'est pas pour autant que je quitte la sphère des valeurs, puisque la « vérité » qui est, je présume, au centre des intérêts « purement scientifiques », est elle-même une valeur – pas seulement pour la communauté scientifique. Certes, les discours propres à ces deux niveaux sont de nature différente et la visée qui consiste à les maintenir séparés est tout à fait légitime, mais en même temps, il faut prendre acte du fait qu'il est impossible, par décret, fut-il « épistémologique », d'éliminer de l'enquête analytico-descriptive les valeurs extra-scientifiques et de les empêcher d'en influencer le cours. En se prononçant, à partir de son propre niveau épistémique, sur les valeurs et les opinions des acteurs, l'analytico-descriptif ne commettrait pas nécessairement un « abus de pouvoir », au même titre qu'il ne prononcerait pas nécessairement des « conneries », l'acteur qui, partant de ses valeurs, se permettrait de critiquer la pertinence présumée des concepts et outils utilisés par le chercheur. J'ignore si les distinctions proposées par Nathalie Heinich recouvrent aussi la question de l'objectivité. Son texte n'en fait pas explicitement mention, mais l'on peut raisonnablement supposer que l'objectivité serait ici garantie par la « suspension du jugement de valeur » au niveau « analytico-descriptif ». Si tel est le cas, nous entrons évidemment dans un tout autre chapitre bien qu'épistémologiquement connexe. Je dirais simplement que l'objectivité est elle-même une valeur – au même titre que l'absence des jugements de valeur.

Rigueur scientifique et fidélité à la mémoire

Pour concrétiser ces réflexions, j'évoquerai certains problèmes rencontrés dans mon propre champ d'investigation, celui du témoignage et de la mémoire des survivants des camps de concentration et d'extermination nazis. D'entrée de jeu, je me dois de préciser qu'à titre personnel, je me refuse à considérer ce travail comme relevant d'une compétence « professionnelle » particulière et, encore moins, d'une « spécialisation »

quelconque – ce qui ne m’empêche pas d’y investir les compétences dont je dispose et le professionnalisme dont je suis capable. De même, bien que je m’efforce de l’aborder avec toute la rigueur requise du point de vue conceptuel et méthodologique, je me refuse à l’envisager dans le cadre des stricts standards académiques. Disons-le sans détour : il s’agit de ma part d’un engagement proprement militant. Sans vouloir revendiquer une quelconque paternité, je me souviens d’avoir introduit la notion de « militant de la mémoire », il y a une bonne quinzaine d’années, lors d’une réunion à Paris. Certes, il s’agit ici d’un militantisme *sui generis*, puisqu’il s’agit d’un engagement militant par la recherche et d’une recherche sur le militantisme – sur l’une des formes actuelles de l’engagement, l’« engagement mémoriel ». J’avoue que cette situation du chercheur-militant (de la mémoire) n’est point confortable, puisqu’elle convoque simultanément les trois postures de l’intellectuel décrites par Nathalie Heinich. Inconfortable, cette situation l’est à coup sûr, mais est-elle également impossible, intenable ? Je ne le pense pas. C’est une visée, pour reprendre à contre-pied sa propre proposition.

Nous connaissons les controverses et les polémiques qui ont été et qui sont encore au centre des discussions autour des rapports complexes et conflictuels entre l’histoire et la mémoire. Sur ce terrain spécifique, les distinctions raisonnablement argumentées par Nathalie Heinich ont pris malheureusement la forme précise d’une alternative radicale opposant terme à terme « rigueur scientifique », d’une part, « fidélité à la mémoire », de l’autre, alternative à laquelle on serait sommé de répondre, séance tenante, en choisissant son « camp ». Je considère une telle alternative comme un véritable piège qu’il nous faut absolument éviter. Accepter de s’y enfermer équivaldrait à s’automutiler en mutilant nos propres capacités d’explication et de compréhension. Ici, plus qu’ailleurs, dans la mesure où ils sont des énoncés purement « constatatifs », les jugements « analytico-descriptifs » ne nous amènent pas bien loin. Pour qu’ils puissent ouvrir l’accès à une compréhension élargie du phénomène, ils doivent s’insérer dans un réseau interprétatif qui ne peut faire abstraction des jugements normatifs contenus dans les témoignages des acteurs. Ceux-ci orientent et déterminent le choix même des objets à soumettre à l’enquête analytico-descriptive. Nous savons d’expérience que les garde-fous habituels de la rigueur scientifique – pas seulement en histoire mais dans toutes les disciplines – n’ont jamais été suffisants pour nous immuniser contre toutes sortes de dérives. Maintes controverses historiographiques et herméneutiques l’attestent. Aussi, est-ce dans la sphère normative qu’il convient de chercher, me semble-t-il, les repères nécessaires pour s’en prémunir.

Il y a sûrement plusieurs façons de travailler sur la mémoire en général, sur la mémoire des survivants des camps de concentration et d’extermination nazis en particulier. Je ne conçois nullement cette dernière comme un « objet d’étude » qui me serait donné pour être soumis à une enquête analytico-descriptive. J’envisage ce travail plutôt comme un accompagnement de la mémoire dans ce qu’elle a à nous dire et dans ce qu’elle a à revendiquer, – y compris vis-à-vis de nous-mêmes – toute chose précisément qui ne s’épuise pas dans l’ordre de l’analytico-descriptif. Certes, il faut distinguer le discours

du témoin du discours sur le témoignage mais, s'agissant ici d'événements et d'« objets » d'études qui infligent des souffrances, les rapports entre ces deux registres d'énonciation sont plus complexes qu'ailleurs. La distanciation proposée par Nathalie Heinich ne se pratique pas de la même façon dans tous les domaines. Dans le cas qui me préoccupe, il se peut même que le discours sur la mémoire soit tenu, par moment et sur certaines questions, à une sorte d'« obligation de réserve » pour ne pas compromettre précisément cet accompagnement. Je ne suis aveugle ni devant les « abus de la mémoire », ni devant ses enjeux identitaires, ni devant ses « reconstructions » du passé, ni devant sa pluralité conflictuelle, loin s'en faut. D'autres et moi-même avons consacré suffisamment de contributions dans ce domaine. Le problème n'est pas là. Le problème gît dans cet accompagnement lui-même dans la mesure où il constitue un travail non pas sur la mémoire mais avec la mémoire – ce qui implique, entre autre, qu'il ne faut jamais lui « forcer » le pas. Elle a son propre rythme dans ce qu'elle est disposée à nous dire, un rythme qu'il nous faut respecter. Je dirais même plus : dans un grand nombre de témoignages écrits, oraux ou audiovisuels, nous trouvons des « jugements » (aussi bien descriptifs que normatifs) que seuls eux, les survivants, ont le droit d'exprimer, quand bien même le chercheur – jouissant du privilège de ses compétences – serait en mesure d'en devancer la formulation. Plus que dans d'autres domaines, le chercheur est soumis ici à la pression des contraintes et des dilemmes propres au double retour des résultats de ses enquêtes : d'une part, vers la communauté de ses pairs et, de l'autre, vers la communauté dont sont issues ses sources – ici les milieux de mémoire. Au premier retour est suspendue l'importante question de la reconnaissance du chercheur par ses pairs – au moyen, notamment (mais pas seulement) du contrôle que ceux-ci sont censés exercer sur son travail –, tandis que du deuxième retour est suspendue la question non moins cruciale de sa rupture possible d'avec ses sources et donc la question de la poursuite même de son enquête. Tout dépend du choix du chercheur. Doit-il privilégier le premier ou le second retour ? Et s'il se refuse à s'enfermer dans une telle alternative, peut-il envisager d'opter pour un dosage savant entre ces deux mouvements ? Pour ce qui est du chercheur-militant, sa conduite doit être, me semble-t-il, la suivante : aller aussi loin que possible dans ce qui peut être restitué à sa communauté de pairs – et au public en général par ses publications – tout en veillant à ne pas franchir la zone d'une rupture possible d'avec ses sources (les milieux de mémoire). Il est utile de signaler que cette zone de rupture se déplace au fil du temps au profit précisément d'une discussion de plus en plus ouverte et de plus en plus publique. Ce que la mémoire se refusait à dire hier – pour toute une série de raisons dont nous n'avons pas à juger de la légitimité –, il se peut qu'elle soit disposée à nous le dire demain. La mémoire est un processus de transformation intégrant les souvenirs et les vécus dans des horizons culturels et des représentations en mouvement. Il suffit de consulter les publications de la Fondation Auschwitz de 1983 à aujourd'hui – publications qui reflètent cet accompagnement de la mémoire, ce travail avec la mémoire – pour constater l'évolution du traitement des questions mises en discussion. Ce n'est pas seulement la question du respect dû à une mémoire

souffrante, c'est aussi le choix d'une certaine méthode de travail. Sous ce rapport, j'entends par « fidélité à la mémoire », ce « pacte testimonial » qui lie en priorité le chercheur-militant à la communauté dont sont issus ses matériaux, c'est-à-dire la communauté des survivants. Je comprends parfaitement toutefois que pour certains chercheurs « en situation professionnelle », le choix puisse être tout différent en privilégiant la reconnaissance auprès des pairs – et en disant cela, je ne vise nullement Nathalie Heinich dont les propos ne concernent ici que les nécessaires différenciations des registres d'énonciation.

Changement du contexte interprétatif, héritages et héritiers

Ce questionnement est d'autant plus aigu que nous nous situons à présent au seuil d'une importante mutation du contexte interprétatif. En effet, les chercheurs qui se sont aventurés jusqu'ici dans le délicat et difficile travail de recueil, d'analyse et d'interprétation des témoignages des survivants des camps nazis étaient, en règle générale, ceux-là même qui avaient été activement impliqués dans le processus de production du témoignage lui-même. Bien que leur travail ne fut nullement exempt de la double tension que je viens d'évoquer, ils étaient néanmoins mieux « armés » pour l'affronter dans la mesure précisément où ils étaient, en tant qu'enquêteurs, les coproducteurs du témoignage-récit et donc du sens. De par leur travail, ils avaient établi une relation existentielle avec l'événement et ses acteurs, position qui les empêchait de passer d'un bond du domaine d'une connaissance fortement marquée par le récit des expériences vécues à celui d'une connaissance plus « détachée » au moyen d'opérations de contextualisation, de distanciation et d'objectivation. Or, ceux qui vont entreprendre, dans les prochaines années, des recherches sur cette mémoire seront, dans leur grande majorité, des chercheurs extérieurs au processus testimonial et par conséquent extérieurs au processus de production du récit. Dans ce contexte nouveau, la mémoire, de sujet actif qu'elle était, risque de devenir un simple objet d'étude. Cette réification ne sera pas sans conséquence sur notre rapport à l'événement, notamment du point de vue de nos engagements. Dans l'une de ses lettres à Martin Broszat au sujet de l'historisation du national-socialisme, Saul Friedländer évoquait cette inquiétude relative à l'attitude qu'adoptera, dans quelques années, le groupe d'âge de chercheurs dont la relation existentielle avec l'événement sera fortement émoussée, voire inexistante. Certes, ce n'est point le cas pour beaucoup d'entre eux aujourd'hui, mais il y aurait lieu d'être moins optimiste pour l'avenir et ceci, précisait-il, non pas en raison d'une tendance plus marquée à rejeter les horreurs du passé, mais parce qu'en s'éloignant de l'événement, on sera peut-être davantage enclin à privilégier ce qui est normal par rapport à ce qui est hors norme, ce qui est compréhensif par rapport à ce qui défie toute explication, ce qui est supportable par rapport à ce qui est absolument intolérable. Il est certain que du côté des « inhibitions interprétatives », la nouvelle génération de chercheurs sera mieux placée que

nous pour l'analyse des représentations que nous a léguées la mémoire, mais le bénéfice de cette « distanciation » pourrait être aussi source de dérives et d'abus. Et le plus effroyable des abus serait celui qui confirmerait, *post mortem*, la peur de tous ceux qui nous ont si généreusement confié leur témoignage : la peur d'une postérité capable, y compris parée de ses habits scientifiques, de mutiler leur parole. Précautions scientifiques et injonctions morales ne sauraient suffire en elles-mêmes pour affronter pareil problème. La compétition entre histoire et mémoire, au sens d'une compétition entre la vérité de l'une et la fidélité à l'autre, ne peut être tranchée ni sur le plan épistémologique, ni sur le plan éthique – au sens d'une morale qui s'autoproclamerait seule détentrice des liens de fidélité. Je crois pour terminer que ce dilemme entre « rigueur scientifique » et « devoir de mémoire » perdrait beaucoup de sa réalité si, sans sacrifier à leurs outils analytico-descriptifs, les chercheurs d'aujourd'hui et de demain prenaient le parti de s'engager à l'égard de cet événement comme étant ses héritiers directs, avant même de se poser en maîtres artisans des récits qu'il convient d'en construire. Dès le début des années quatre-vingt-dix, notamment lors de notre Congrès international de 1992, nous avons plaidé pour la constitution des « milieux de mémoire » – pendant humain des « lieux de mémoire » – au sein desquels survivants et « héritiers » (chercheurs, enseignants, pédagogues, etc.) œuvreraient ensemble dans un souci à la fois de rigueur et de fidélité. Dix années après, nous sommes en mesure d'apprécier à la fois les succès et les difficultés d'un tel projet. Cette notion d'héritage nous semble très importante, car c'est uniquement en se plaçant en tant qu'héritiers qu'il nous sera donné la possibilité de demeurer fidèlement, et aussi longtemps que possible, les contemporains de l'événement – car cette contemporanéité sera aussi le signe que ce passé continue à affecter durablement le présent.